

Le CNRS et l'autonomie des universités : « Se ratatiner pour survivre »

Ca y est, c'est parti ! L'autonomie des universités, annoncée comme la plus importante réforme du quinquennat est prévue pour le mois de juillet. Et dans tout ça, que deviendront les EPST et notamment le CNRS ? La direction du CNRS commence à annoncer sa conception future de l'organisme : se ratatiner pour survivre. Est-ce que pour autant, cette conception sera retenue par le gouvernement ? Rien n'est sûr. Pourtant l'avenir n'est pas au rose, pour le CNRS tel que nous le connaissons : organisme national et pluridisciplinaire, garantissant par le statut de titulaire l'indépendance scientifique de ses personnels.

La direction du CNRS avait déjà posé des jalons en créant deux nouveaux types de structures : les laboratoires de recherche commun, les LRC, et les équipes de recherche labellisées les ERL. Dans un LRC, le CNRS revendique la totalité du mandat de gestion : une super UMR dans laquelle l'université n'a plus grand-chose à dire. Une ERL est une équipe de personnels CNRS, bien identifiée dans un labo qui ne dépend pas du CNRS ; le CNRS veut l'évaluer et en lui donnant un statut pouvoir la financer.

La direction du CNRS vient de proposer une introduction au futur schéma stratégique, dont le vote a été repoussé à l'automne. Dans cette introduction, elle part du postulat que le système de recherche français a pour obligation d'être en symbiose avec le monde extérieur, en adéquation avec les normes internationales en termes de structures, de fonctionnement et d'indicateurs de performance. En clair, ressembler le plus vite possible au système anglo-saxon. Pour le CNRS, ils revendiquent un double rôle : être à la fois un organisme de recherche et une agence de financement. C'est-à-dire, disposer de laboratoires et d'un (peu) budget pour avoir un minimum de politique scientifique, sachant que l'ANR sera l'organisme de financement quasi omnipotent de toute la recherche française. Le CNRS devra se positionner par rapport à des universités devenues autonomes. Le choix qui est fait sera de se recentrer sur les recherches qui demandent une mutualisation à l'échelle nationale, notamment en gérant les grands équipements et les programmes nationaux qui dépassent l'échelle de la région. Le CNRS aura également l'ambition de financer des projets à long terme ainsi que des projets à risque scientifique, puisque l'ANR s'avère incapable de financer autre chose que des projets dont on suppose déjà les résultats.

La direction du CNRS fait donc la proposition de plusieurs priorités pour 2008 – 2011, en prenant la précaution oratoire de dire que cela sera encore soumis à discussion et que cela serait ajusté en tenant compte de la loi sur l'autonomie des universités. Ce projet a été élaboré au moment où on pensait que le statut d'autonomie serait réservé aux plus grosses universités. Depuis Mme Pécresse a précisé que toutes les universités seront autonomes.

Avec les universités autonomes, c'est à dire les 15 premières, la direction propose de se partager les UMR. Les unes passeront sous gouvernance unique de l'université, le CNRS ne les gérera plus, ne les évaluera plus, les autres passeront sous gouvernance unique du CNRS, le CNRS sera seul gestionnaire et continuera à les évaluer. Les laboratoires de ce dernier type seront ceux travaillant sur des sujets à risque, ou des laboratoires en réseau au niveau national. Il a également été indiqué que les grosses UMR dépendant de plus

de trois tutelles (le CNRS et deux universités par exemple) rentreraient dans ce cadre. Pour cela, il suffira de les faire passer sur statut de LRC.

Avec les universités qui resteront sur statut actuel, traduisez celles qui ne seront pas dans les quinze premières, le CNRS se recentrera sur les équipes qui seront au meilleur niveau international. Il suffira alors de sélectionner ces équipes qui deviendront des ERL dans des structures universitaires.

Parmi les autres mesures, il est également proposé un CDD de haut niveau pour les jeunes à haut potentiel. Après le doctorat et un post doc, ils auront un contrat de 4 ans leur ouvrant la possibilité d'entrer directement comme professeur ou directeur de recherche. C'est le coupé-collé d'une proposition de Christian Bréchot directeur de l'INSERM. A ce rythme, le statut de titulaire explosera.

On retrouve là l'esprit du plan Larroutuou : les technocrates ont toujours les mêmes solutions.

Le SNTRS-CGT estime que ces propositions doivent être combattues avec la plus grande fermeté. D'abord parce que ce bouleversement laissera de nombreux chercheurs et ITA sur la touche : mobilité forcée ou détachement, même si pour le moment rien n'est dit sur leur avenir. Ensuite, parce que cela ne correspond en aucun cas à l'intérêt réel du pays. :

- On peut en effet penser que pour les universités de petite taille, c'est la mort probable de pans entiers de recherche et donc du statut d'enseignant chercheur dans ces petites universités.
- On peut aussi estimer qu'il y a le risque de voir s'éteindre des disciplines entières. Là où il n'y a pas de débouchés professionnels importants pour les étudiants, les filières d'enseignements seront fermées et sans financement du CNRS, les laboratoires s'étioleront. Ce risque touchera aussi les disciplines minoritaires des grosses universités.
- Enfin, c'est nier le rôle que le CNRS a eu, et qu'il peut continuer à avoir, dans la structuration et le développement des disciplines et des sujets nouveaux. Ce rôle de structuration a largement dépassé les grands instituts traditionnels du CNRS, IN2P3 et INSU. Dans un passé récent, quand il en avait encore les moyens financiers, le CNRS a fait émerger des communautés scientifiques au niveau international, par le biais des Groupes de Recherche (GDR) ou des Programmes (PIR par exemple). Il l'a fait parce qu'il avait à la fois une évaluation (le comité national) et des moyens budgétaires. Il l'a fait dans des domaines aussi variés que la politique de ville ou l'énergie. Ce travail de coordination, les universités qui ont d'abord une vocation régionale ne peuvent pas le faire, pas plus que l'ANR avec son mécanisme d'appel d'offre.
- Enfin, le CDD haut niveau qui est proposé pour les jeunes chercheurs risque fort d'être totalement inefficace dans le cadre la réalité de la politique de l'emploi en France. Qui peut dans notre pays attendre 35 ou 38 ans pour assurer son avenir professionnel ? Contrairement à ce qui se passe aux USA, si vous n'entrez pas dans la recherche ou l'université, aucune entreprise ne vous embauchera après 35 ans. Retarder ainsi le recrutement ne favorisera pas les meilleurs, il suffit de voir comment le pourcentage de femmes candidates baisse entre les concours CR2 et CR1.

Villejuif, le 30 mai 2007